



Instruction du revenu de solidarité active

Le Revenu de Solidarité Active a été instauré par la loi du 1^{er} décembre 2008. Il regroupe le RMI et l'Allocation Parent Isolé. Le CCAS de Romans a décidé, comme l'article L 262-15 de la loi du 1^{er} décembre 2008 le lui permet, d'assurer l'instruction administrative du RSA et ainsi d'offrir un service de proximité en direction des personnes les plus fragiles, en renforçant l'effectivité de l'accès aux droits.

Modalités de l'instruction du RSA :

Permanences le lundi après-midi de 13h30 à 16h30 et le mardi matin de 8h30 à 11h30

Fonctionnement :

- L'instruction administrative du RSA consiste à réaliser en libre service ou avec l'instructeur le test d'éligibilité au RSA.
- En cas de réponse positive au test d'éligibilité pour un **RSA socle**, un rendez-vous d'instruction est proposé, afin de compléter l'ensemble du dossier, de vérifier les pièces justificatives et de donner une information sur les droits et devoirs d'une personne soumise à un accompagnement.
- En cas de réponse positive au test d'éligibilité pour un **RSA activité**, le demandeur est invité à compléter sa demande, rassembler les pièces justificatives et renvoyer son dossier directement à la caisse de rattachement.

Les pièces à fournir sont :

- Pièce d'identité (CNI, titre de séjour en cours de validité, passeport...)
- N° d'allocataire CAF,
- N° de sécurité sociale,
- Justificatifs de toutes les ressources des 4 derniers mois (salaires, pensions alimentaires...), qui précèdent le jour de la demande
- Date d'inscription à Pôle Emploi,
- Notification de rejets d'indemnités : Pôle emploi, retraite,
- Attestation d'élection de domicile pour les domiciliés, ou attestation de l'hébergement avec justificatif de domicile pour les personnes domiciliées chez un particulier,
- Curriculum Vitae.

Contact : CCAS de la commune de Romans

44, rue Palestro
26 100 Romans-sur-Isère
Tél. 04 75 71 37 23

centreactionsociale@ville-romans26.fr

Horaires :
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h